

EXPLICATIONS

POUR REMPLIR ET SIGNER LE CONTRAT [AMAPLACE](#) POUR LES PANIERS DE LÉGUMES

- **Pour signer ce contrat, vous devez déjà être adhérent à l'association Amaplace ou adhérer simultanément (formulaire d'adhésion [ICI](#)).**
- Adhérer, signer, aider sont des actes militants, source de changements des pratiques quotidiennes et agricoles. C'est un engagement moral, citoyen et solidaire.
- **Les produits que vous ne venez pas chercher ne vous seront pas remboursés et seront distribués à d'autres personnes. Vous pouvez occasionnellement signaler qu'une autre personne viendra chercher votre panier.**
- Vous pouvez signer ce contrat en cours de saison pour les distributions restantes. **Nous vous invitons à être vigilant(e)s lorsque vous remplissez le contrat, notamment sur le délai d'au moins une semaine et sur le calcul du prix.**
En cas de doute ou question, n'hésitez pas à écrire à chloe.marcheteau@live.fr ou mc.lesouef@free.fr
- Les chèques pour notre maraîchère [Sophie Deydier](#) transitent par l'association, et sont ensuite encaissés par Sophie Deydier.
- Vous pouvez aussi faire un virement **après validation de votre contrat par une référente** et, si c'est possible, vous pouvez demander à la banque de nous mailer la confirmation du virement à chloe.marcheteau@live.fr ou mc.lesouef@free.fr
- **Pour valider votre contrat, joignez les documents suivants :**
 - Si vous êtes adhérent : le contrat rempli et signé, accompagné du ou des chèques libellés à l'ordre de **Sophie Deydier** (sauf virement)
 - Si vous n'êtes pas adhérent : un bulletin d'adhésion à AMAPLACE rempli, accompagné du chèque de cotisation, libellé à l'ordre de **AMAPLACE** + le contrat rempli et signé, accompagné du ou des chèques libellés à l'ordre de **Sophie Deydier** (sauf virement)
- **Mailez ou Déposez un jour de distribution ou Envoyez ces documents aux référentes.**
- Vous trouverez le bulletin d'adhésion à Amaplace, la charte des Amap et d'autres contrats et renseignements en consultant le site amaplace.net ou en remplissant le formulaire de contact [ici](#)
- Vous trouverez d'autres renseignements sur nos producteurs en cliquant sur les logos





Contrat Maraîcher

du 07 janvier au 25 mars 2022 et du 20 mai
au 16 décembre 2022

Référentes AMAPPlace

Marie-Christine LESOUEF
Mail : mc.lesouef@free.fr
Adresse : Amaplace – 12 sente
des bas rideaux 91650 Saint-Yon

Chloé MARCHETEAU
Mail : chloe.marcheteau@live.fr
Adresse : 13 av. Jules Ferry
91790 Boissy sous saint Yon

Ce contrat instaure un partenariat entre un Producteur et un Adhérent (nommé "amapien") de l'association AMAPPlace, pour des Denrées (appelées "panier")

- Le contrat vise à installer et pérenniser une ferme en maraîchage biodiversifié sur sol vivant.
- Le contrat est organisé par AMAPPlace et **ne peut être souscrit que par les adhérents.**
- Le contrat prévoit un engagement de l'adhérent qui pré-commande et pré-paie des paniers, sur une durée prévue, pour pré-financer tout ou partie de la campagne annuelle du Producteur.
- **Le premier partage 2022 aura lieu le vendredi 07 janvier 2022 et le dernier le vendredi 16 décembre 2022. il y aura un arrêt des distributions de légumes entre le 26 mars et le 19 mai 2022.**
- La récolte est achetée à l'avance par l'Amapien par préfinancement, et la production engagée, il est impossible de rembourser les paiements de parts de récoltes non retirées. En cas de départ de l'AMAP en cours de contrat, l'Amapien peut trouver son remplaçant.

Contrat d'engagement entre

La productrice Sophie Deydier	L'amapien (adherent de l'association)
Numéro de SIRET : 58348217200014	Nom / prénom :
Info web : Sophie Deydier	Email :
Email : sodeydier@gmail.com	Téléphone :

Les signataires s'engagent

A respecter [la charte des AMAP](#) et [les statuts de l'association AMAPPlace](#)

Le producteur s'engage notamment à :

- produire, récolter et fournir sur la durée du contrat un assortiment de légumes variés, de qualité, frais, de saison, locaux et produits sur les jardins de la ferme, cultivés sans pesticides ni herbicides ni fongicides de synthèse, respectant les pratiques en AMAP issu de variétés de semences anciennes reproductibles.

L'Amapien s'engage notamment à :

- accepter les **variations de production saisonnières** (voire le report ou l'annulation de certaines distributions, en cas de forte nécessité, sous le contrôle du bureau de l'association) ; gérer ses **absences** en trouvant un ou des remplaçants quand il y a besoin ; être présent à au moins 4 **permanences** dans l'année (vendredi de 18h30 à 19h30), afin d'aider au partage des parts de récolte chaque semaine ; répondre présent aux **appels** à coups de mains, ateliers, chantiers, ... du producteur et de l'AMAP.

Durée du contrat et lieu de distribution

Le contrat prend effet au moins une semaine après la remise du contrat rempli, d'une éventuelle adhésion et des paiements correspondants. Il reste en vigueur jusqu'au 16 décembre 2022. Ce contrat pour la saison 2022 comporte **43 partages** de récolte. Il est possible de signer ce contrat après le 07

Contrat Maraîcher

du 07 janvier au 25 mars 2022 et du 20 mai
au 16 décembre 2022

janvier 2022 en adaptant le prix aux partages restants.

Les partages ont lieu Rue des prairies, bungalow de la plaine des sports à Breuillet (derrière les tennis couverts) ou dans un autre lieu si nécessaire, chaque vendredi de 18h30 à 19h30.

Produits

Les paniers contiennent le plus souvent exclusivement des légumes, très frais, produits par Sophie Deydier. Ils peuvent également contenir des fruits et légumes transformés et/ou mis en conserves, par les amapiens et/ou au sein d'ateliers, à partir des productions de Sophie Deydier.

Choix de l'amapien (cocher vos choix)	<input type="checkbox"/> 1 panier (13€)	<input type="checkbox"/> 2 paniers = 1 part de récolte (25€)
	<input type="checkbox"/> Tous les vendredis	<input type="checkbox"/> 1 vendredi sur 2

Date de la 1ère distribution souhaitée	
Nombre de distributions restantes entre la date de 1ère distribution souhaitée et la fin du contrat	
Montant total des paniers (en euros)	

Modalités de paiement (Cocher vos choix)

<input type="checkbox"/> Paiement par chèque	<input type="checkbox"/> Paiement en 1 fois	Montant du chèque / N° de chèque
	<input type="checkbox"/> Paiement en 2 fois	Montant du chèque 1 / N° de chèque 1
		Montant du chèque 2 / N° de chèque 2
	<input type="checkbox"/> Paiement en 4 fois	Montant du chèque 1 / N° de chèque 1
		Montant du chèque 2 / N° de chèque 2
		Montant du chèque 3 / N° de chèque 3
		Montant du chèque 4 / N° de chèque 4
	Tous les chèques sont établis à l'ordre de "Sophie Deydier" et remis en 1 fois.	

<input type="checkbox"/> Paiement par virement après validation par mail du contrat par une référente	<input type="checkbox"/> Paiement en 1 fois
Coordonnées bancaires : Titulaire = Sophie Deydier / Banque = Crédit Agricole / IBAN = FR76 1820 6000 7765 0654 1605 530 / BIC = AGRIFRPP882 / Préciser le motif : "panier AMAPlace" et votre nom	

Ce contrat signé (2 pages) et les chèques (si choix de l'amapien) doivent être transmis (privilégier le mail) à une référente AMAPlace qui en assurera la transmission au producteur.

Fait à _____ en simple exemplaire, le _____

Nom et signature de l'adhérent AMAPlace

Signature de la productrice Sophie Deydier